



– Communiqué de presse –

## Le décret sur les sacs plastiques renforce le positionnement unique de CARBIOS

**Clermont-Ferrand, le 22 février 2016,**

Un projet de décret du gouvernement français, relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique engagée au plan européen, vient accélérer et orienter les changements de nos modes de production et de consommation.

### Quels effets sur la vie quotidienne ?

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le sac de caisse à usage unique en matière plastique disparaîtra de nos commerces. Puis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, seuls resteront autorisés les sacs (hors sacs de caisse) compostables en conditions de compostage domestique, et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées.

### Quel impact sur le marché du sac plastique ?

Alors que les sacs de caisse représentant en France 20.000 tonnes/an seront interdits, de nombreux autres sacs à usage unique, d'une épaisseur inférieure à 50 microns, resteront autorisés s'ils sont biodégradables et partiellement ou totalement biosourcés, comme à titre d'exemple les sacs « fruits et légumes », qui représentent à eux seuls 35.000 à 40.000 tonnes/an<sup>1</sup> et pour lesquels la technologie Carbios s'avère tout à fait pertinente.

A cela s'ajoute, les sacs poubelles et sacs à bio-déchets non concernés par ce décret mais qui constituent une opportunité de marché additionnelle.

### CARBIOS transforme une contrainte réglementaire en opportunité pour l'industrie du plastique.

Les plastiques enzymés développés par CARBIOS répondent très précisément aux attentes du législateur en matière de biodégradabilité en condition domestique. Leur biodégradation est complète en quelques mois, et cette biodégradation se fait dans des conditions domestiques, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin d'installation de compostage industriel où température et humidité sont étroitement contrôlées.

Par ailleurs, la gamme de plastiques enzymés développée par CARBIOS comprend notamment des plastiques partiellement ou totalement biosourcés. Ces plastiques répondent donc, non seulement aux dispositions immédiatement applicables du décret, mais également à celles dont l'application est différée, et tout particulièrement à l'augmentation de la teneur biosourcée minimale des sacs en matières plastiques à usage unique qui passera de 30% en 2017 à 60 % en 2025.

« *Nous sommes très fiers des innovations développées en France par CARBIOS*, déclare Jean-Claude Lumaret, Directeur général de CARBIOS. *Notre offre technologique « zéro déchet » est unique. Elle constitue une opportunité fantastique pour les industriels de la plasturgie qui pourront s'adapter aux*

<sup>1</sup> Source : La Dépêche-Le Petit Meunier, interview de Christophe Doukhi-de Boissoudy, président du Club des bioplastiques, le 15 juillet 2014

*nouvelles contraintes réglementaires, et renforcer leur compétitivité et l'attractivité de leurs produits. »*

### **Procédés CARBIOS validés, industrialisation programmée en 2017.**

Après la validation à l'échelle pilote, de la production de PCL (polycaprolactone) biodégradable, CARBIOS a validé en juin 2015, le procédé de production d'un second plastique, à la fois biosourcé et biodégradable, le PLA (acide polylactique). Ces résultats, générés dans le cadre de THANAPLAST®, le programme de R&D collaborative lancé et piloté par CARBIOS, ont valu à la société, en décembre dernier, d'être lauréate des « Trophées Europe 1 de l'Environnement » dans la catégorie « Start-up éco-innovante ».

*« Notre objectif est d'amener prochainement au stade de la démonstration industrielle et commerciale nos premiers plastiques à biodégradabilité contrôlée, souligne Jean-Claude Lumaret. Cette étape nous permettra également de mettre en place notre modèle d'exploitation avec le ou les partenaire(s) industriel(s) choisi(s) »*

Le projet de décret, qui s'inscrit, notamment dans l'UE, dans une tendance générale au renforcement des contraintes réglementaires en matière d'impact sur l'environnement et de maîtrise du cycle de vie des plastiques, viendra renforcer la pertinence des procédés et produits CARBIOS.

### **A propos de CARBIOS :**

CARBIOS est une société innovante spécialisée en chimie verte dont les solutions biologiques répondent aux nouveaux défis environnementaux et de développement durable auxquels sont confrontés les industriels. CARBIOS a acquis les résultats de travaux menés depuis plusieurs années par des laboratoires publics et privés et les a utilisés comme un socle pour développer de nouveaux bioprocédés industriels qui visent à optimiser les performances techniques, économiques et environnementales des polymères (matériaux thermoplastiques, fibres synthétiques ou alimentaires) en exploitant les propriétés biologiques de catalyseurs (enzymes). Dans un premier temps, CARBIOS a choisi de concentrer ses efforts sur un segment essentiel, la plasturgie. Sa stratégie de développement repose sur un modèle économique de création de valeur industrielle qui consiste à cibler des marchés attractifs, développer des bioprocédés compétitifs. Elle les licenciera auprès de partenaires industriels, acteurs-clés de ces marchés, qui en assureront l'exploitation et la commercialisation. CARBIOS bénéficie du soutien de Truffle Capital, acteur européen du capital-investissement. CARBIOS a été créée en 2011 et est animée, depuis sa création, par la Holding Incubatrice Chimie Verte. CARBIOS bénéficie de la qualification « Jeune Entreprise Innovante » de Bpifrance (ex Oseo) et est éligible à l'investissement des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

Pour en savoir plus : [www.carbios.fr](http://www.carbios.fr)

CARBIOS est éligible au PEA-PME



### **Contacts :**

#### **CARBIOS**

Benjamin Audebert  
Responsable Relations Investisseurs  
+33 (0)4 73 86 51 76  
[contact@carbios.fr](mailto:contact@carbios.fr)

#### **ALIZE RP**

Relations presse  
Caroline Carmagnol / Wendy Rigal  
+33 (0)1 44 54 36 66 / +33 (0)6 48 82 18 94  
[carbios@alizerp.com](mailto:carbios@alizerp.com)